

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD108 Communication écrite et orale			
Code	ECAM1B08AD108	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Valérie BOISDENGHIE (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à développer la communication écrite et/ou orale en français.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**

2.5 Synthétiser des documents et élaborer des dossiers

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**

3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

Acquis d'apprentissage visés

Il est attendu que l'étudiant

- fasse preuve d'une aisance oratoire ;
- identifie la structure d'un texte, le comprenne (idées principales et secondaires ...) ;
- contracte un document ;
- utilise et/ou explicite du vocabulaire adéquat dans un contexte donné.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM1B08AD108A Communication écrite et orale 30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAM1B08AD108A Communication écrite et orale 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication écrite et orale			
Code	20_ECAM1B08AD108A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie BOISDENGHIE (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans l'aspect « communication écrite et orale » de la formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Il est attendu que l'étudiant

- fasse preuve d'une aisance oratoire ;
- identifie la structure d'un texte, le comprenne (idées principales et secondaires ...)
- contracte un document ;
- utilise et/ou explicite du vocabulaire adéquat dans un contexte donné.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Vocabulaire ;
- Plan ;
- Contraction de textes ;
- Divers exercices théâtraux ;
- Préparation à une présentation théâtrale ;
- ...

Démarches d'apprentissage

Jeux de rôle, travail de groupe, travail en autonomie, méthodes déductive et inductive, approche interactive, emploi de nouvelles technologies, entraînements ...

Dispositifs d'aide à la réussite

Correction formative

Sources et références

- Adair, S. (1995). *L'expression par le corps en 53 fiches*. Les éditions d'organisation.
- Bizouard, C. (1996). *Invitation à l'expression orale* (6ème éd). Chronique sociale.

- Blein, B. (2020). *Parler en public : Tout pour être à l'aise à l'oral, réunion professionnelle, examen, entretien d'embauche* (Nouvelle éd.). Larousse.
- Cloes, Chr., Rollin, Y. (1994). *Le Résumé 1. Application de quelques techniques de contraction de texte*. De Boeck.
- Cotentin-Rey, G. (1995). *Le résumé, le compte rendu, la synthèse*. CLE International.
- Dardenne, A., Berghe, P. (1990). *Avant les trois coups ...*, De Boeck.
- Fayet, M., & Nishimata, A. (2019). *Savoir rédiger le courrier d'entreprise* (Nouvelle éd. augmentée). Éditions Eyrolles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Les références complètes se trouvent dans les supports placés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus et notes de cours postés sur Connected dans cette UE

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'activité d'apprentissage repose au Q1 sur une évaluation écrite (10%). Au Q2, l'évaluation est complétée par un examen écrit (50%) et 2 présentations orales : la première qui est reprise sous la rubrique "Interrogation" (10%) a lieu durant le quadrimestre, l'autre est un examen oral (présentation théâtrale devant un jury) qui a lieu hors session (30%).

Pour la partie "Communication orale" trois absences non justifiées par un motif légitime équivalent à une non-présentation et donc un PP (pas présenté) en résultera. Au Q2, les étudiants n'ayant pas obtenu 50 % à l'évaluation écrite de janvier et qui souhaitent repasser l'examen représenteront cette partie. Au Q3, si l'étudiant a obtenu au moins 60% dans la partie orale, il ne devra pas la représenter. Sa note sera conservée.

Les modalités opérationnelles seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int	10		
Période d'évaluation	Eve	10	Exe + Exo	80	Exe + Exo	100

Eve = Évaluation écrite, Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).